

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 MAI 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle (arrivée à 19h20), COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle (arrivée à 19h50), FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. ANTUNES Fernand (procuration à M. MASSON), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme FERREIRA), FALKENAU Carole (procuration à Mme COURTADON), THAUVIN Isabelle (procuration à M. JOUBERTON)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Amel EL MANDILI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- POINT CRISE SANITAIRE
- TRAVAUX
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Mme Amel EL MANDILI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire fait part au Conseil de son souhait de retirer un point de l'ordre du jour, n'ayant pas toutes les informations nécessaires : Point 6 assainissement : Contrat d'affermage à renouveler. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Il informe l'assemblée du décès de M. François Garrachon, père de M. Daniel Garrachon ancien conseiller municipal et beau-père de Mme Annie Garrachon conseillère déléguée et leur présente ses condoléances au nom du Conseil municipal.

Il adresse toutes ses félicitations à Lorène fille de Thierry Meunier, conseiller municipal pour la naissance de son petit-fils Théo.

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 avril 2021 : M. Jacques Moreaux demande la modification du paragraphe : « Trottoirs et entrées propriétés ».

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- COMBRILLES POIDS LOURDS : réparation véhicules communaux – 1 042,25 €
- SMADC : livres patrimoine - 200 €
- AC2S : remplacement soupape de sécurité sanitaire au stade : 277,80 €
- PRODES : coussins Berlinois - 1 512 €

CRISE SANITAIRE :

Vaccination : **Commune et Communauté CSM**

Le Maire et L'Adjointe indiquent au Conseil la mise en place de deux centres de vaccinations ponctuels, à Saint Georges de Mons le vendredi 28 mai et à Manzat le samedi 29 mai. De plus, Le centre de Manzat effectuera la vaccination pour les personnes

qui participeront aux élections Départementales et Régionales, élus et accessuels. Cette vaccination sera organisée par le SMADC, l'ARS, la Communauté de communes et les Communes. Les inscriptions peuvent se faire sur Doctolib ou en Mairie puis adressées à la Communauté de communes qui fixera les rendez-vous.

Echange et interrogation sur une campagne de vaccination pour les jeunes dans les mois à venir.

TRAVAUX :

Voirie 2021 : Le Maire informe le Conseil municipal des travaux de voirie communale et départementale pour 2021.

Pour la partie communale : le montant de travaux de réfection de la voirie s'élève à 50 709 € et concernera les secteurs de Farges, de Sagnes et la Rue des Bruyères principalement.

Pour la partie départementale : les travaux seront réalisés dans les secteurs du Cinéma La Viouze, de la RD 62 à la sortie de Boucheix et selon disponibilité une partie à Tournobert.

Bancs : Des bancs ont été installés le long de l'Avenue du Plan d'Eau et répartis sur d'autres sites afin de permettre des pauses aux marcheurs de la commune.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Travaux gendarmerie :

Le Maire fait part au Conseil municipal de travaux importants à réaliser à la Gendarmerie, propriété de la commune, à la demande des instances administratives de la Gendarmerie. Il rappelle que ce bâtiment a été construit en 1986 et qu'il nécessite des travaux de rénovation. Ces travaux doivent être réalisés par la Commune et la Gendarmerie s'engage à verser une aide financière annuelle afin de prendre en charge en partie ces frais. A cet effet, la Mairie doit missionner un bureau d'études car les travaux de rénovation peuvent être conséquents. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour un appel à candidature d'un bureau d'études et d'une maîtrise d'œuvre.

Maison de santé :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les besoins des professionnels de santé en matière d'espaces de travail dans leur bâtiment actuel ainsi que de leur avenir sur la commune. Il relate les différentes réunions avec les professionnels, le service santé du SMADC et le groupe d'élus « santé ». Les professionnels ont confirmé aux élus la création d'une équipe de soins primaires (ESP). La vision des professionnels pour l'avenir et celle du groupe d'élus serait la création d'un bâtiment de type « Maison de santé » afin d'exercer pleinement leur métier et de pouvoir disposer d'espaces pour l'accueil de nouveaux professionnels. A cet effet et après discussion, la proposition de la Mairie serait de lancer une maîtrise d'œuvre pour la faisabilité de cette opération. Il est entendu que si un bâtiment devait se réaliser, la Commune ferait la structure et les professionnels verseraient un loyer mensuel afin qu'à terme, ce montage soit une opération « blanche » pour la commune.

M. Jacques Moreaux fait part de son désaccord car il souhaite donner la priorité à la maison de santé sur le projet de réhabilitation d'une nouvelle mairie.

Pour répondre à Monsieur Moreaux, le Maire fait part au Conseil des discussions engagées lors de réunions avec les professionnels de santé. En concertation et en accord avec ceux-ci, le possible et futur projet de « maison de santé » devrait se réaliser aux cours des années 2022/2023. Ce qui n'empêche en rien d'avoir un travail préparatoire dès maintenant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure afin de sélectionner un bureau d'études et une maîtrise d'œuvre.

Bureau de Poste :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'après accord avec les responsables de La Poste, le bureau de Poste passera en Agence Postale Communale à compter du 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} octobre 2021.

Télétransmission des actes :

La procédure de transmission « Actes » permet l'envoi aux services de la Sous-Préfecture sous forme dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité. La signature d'une convention avec la Préfecture et le choix d'un dispositif homologué de télétransmission sont nécessaires. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme propose le service Démat63 qui est un logiciel homologué comme tiers de télétransmission, au prix de 130 € HT par an. La Commune devra également faire l'acquisition d'un certificat d'authentification RGS**. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AV 19 avec habitation vendue 135 000 €
- AM 530 avec bâtiment à usage de hangar vendue 180 000 €
- AM 471-473-474-476 avec bâtiment à usage professionnel vendues 60 000 €
- AL 159 vendue 11 500 €

Rachat d'immeuble à l'Etablissement Public foncier -SMAF :

Le Maire expose que l'Etablissement public foncier Smaf a acquis pour le compte de la Commune les terrains cadastrés AY 587 et 588 d'une surface totale de 1ha 36a 30ca afin de construire un nouvel EHPAD. Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte notarié. Le prix de cession hors TVA s'élève à 109 727.52 € auquel s'ajoutent des frais de portage, des frais d'étalement, de la TVA, soit un total de 120 540.58 €. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Portage foncier par l'EPF-Smaf :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaliser sur la commune des ANCIZES-COMPS une voie d'accès à l'école élémentaire et une réserve foncière pour équipements publics. Il est nécessaire d'ajouter la parcelle complémentaire AK 97 par avenant à l'EPF Smaf Auvergne au prix de 1 500 €. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Demande de terrain :

Le Maire a été sollicité par Monsieur De Jésus propriétaire du restaurant « La Maison Jaune » pour une demande de création d'une terrasse devant son établissement. Le terrain situé devant le restaurant appartient à la Commune. M. De Jésus demande la possibilité de disposer ou d'acquérir une bande pour réaliser une terrasse et si possible en cas de vente la réalisation d'un stationnement pour les usagers. Une rencontre a eu lieu avec Monsieur De Jésus pour évaluer les possibilités d'extension. Le Maire demande un accord de principe au Conseil afin de ne pas pénaliser le demandeur qui souhaite réaliser cette terrasse rapidement. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT :

Travaux STEP de Tournobert :

L'Adjoint en charge fait un point sur la dernière réunion avec ENEDIS et l'entreprise SERANGE pour organiser le remplacement du câble d'alimentation (passage de 95 mm² à 150 mm²) qui n'a pas donné de résultat concret pour le moment, faute de prise en compte par le SIEG (location et mise en place d'un groupe électrogène). Une relance sera faite au SIEG.

Les travaux concernant la mise en place de la filière boues sont en cours. L'équipement intérieur des casiers est en phase de réalisation avant la plantation des roseaux prévue fin mai. L'aménagement du bassin d'orage est terminé (amenée d'eau au poste de refoulement).

Tranche conditionnelle 2021/2022 :

Les parties concernant Les Combes, Le Boucheix et La Brousse (estimation de 108 000 € HT) sont subventionnables à 30 % par l'Agence de l'eau. Une demande de subvention a été adressée au Conseil départemental (20 % décision le 28 Mai). Un appel d'offres est en cours sur la plateforme du SMADC, du 18 Mai au 18 Juin pour envisager d'autres travaux en 2021/2022 (et en particulier la remontée de la station du camping de Comps vers la STEP de Tournobert), Une étude diagnostique sera lancée sur la commune prochainement.

Extension des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales pour le futur Ehpad :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser une extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le cadre de la création du futur Ehpad. Le cabinet Géoval a été missionné pour le montage du projet en collaboration avec la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge et la Commune pour un montant de 67 000 €. La Commune pourrait prétendre à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour cette opération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Contrat d'affermage pour le service assainissement :

Après plusieurs relances, des documents concernant l'assainissement ont été fournis par les syndicats de la Semerap et de Sioule et Morge. Cependant, le document Semerap doit être finalisé sur certains points, dont le retour est attendu. Le document Sioule et Morge est parvenu par mail trop tardivement et n'a pu être exploité. Le Maire et l'Adjoint proposent de repousser cette décision lourde pour la suite de l'assainissement de la commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

SICTOM :

Le Maire et l'Adjoint rappellent les nouvelles mesures mises en place dans le cadre du tri sélectif. Ils précisent les besoins en matériel :

- Installation et choix de nouvelles colonnes verre et multi services sur différents secteurs,
- Choix à faire pour les nouvelles colonnes (aspect extérieur rivière ou montagne) de tri et l'implantation des PAV (points d'apport volontaire),
- Petite étude à lancer avec le SICTOM pour la mise en place de composteurs collectifs.
- Poubelle jaune : Discussion et réflexion sur la possibilité de doubler le ramassage, suite à l'intégration des nouveaux déchets (Voir Sictom).

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : constitution des bureaux de vote.
- Mise en place d'un nouveau marché le vendredi soir à partir de 16h30
- Organisation de la fête du 19 juin avec plusieurs animations : défilé de chars, concert ...
- Création d'une pension de famille aux cités de la Croix-Mallet : le projet a été présenté par Auvergne-Habitat. Il doit commencer à l'automne prochain pour 21 appartements et concerner un public en réinsertion.
- SIEG : Les projets en cours sur la Commune : La mise aux normes et la réfection totale de l'éclairage au Camping pour 35 000 €, les Cerisiers pour l'enfouissement des réseaux à hauteur de 32 000 € en 2022, l'éclairage public pour le nouvel Ehpad et le futur rond-point de La Brousse pour 7 000 € en 2023. Une étude a été remise par le SIEG concernant le changement des lampes actuelles en LED. Le coût important de cette opération, il conviendra d'échelonner sur plusieurs exercices pour l'installation ce nouveau type de luminaires.
- SIRB : le Maire rappelle au Conseil les difficultés financières que rencontre le SIRB pour son budget de fonctionnement. Comme indiqué lors de précédents conseils, les communes adhérentes devront participer à l'effort de redressement. En ce sens, notre commune a inscrit une enveloppe lors de son budget.

Cependant, un groupe a présenté les différents projets dont le projet ALVEOLES, soutenu par une organisation de professionnels de l'architecture.

- Vélorail : Une collision est survenue entre plusieurs vélorails dans un tunnel le 8 mai dernier suite au non-respect des consignes. Plusieurs blessés ont nécessité l'intervention de nombreux secouristes. Une personne a été plus gravement touchée.

- Défibrillateurs : Les sites sont en cours d'identification : Stade, Office du Tourisme, Gendarmerie et Comps. Des branchements électriques doivent être réalisés avant l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

